

Au Sujet de Quêtes, Dons, Offrandes

Chers amis,

Cette petite note est pour faire le point au sujet du volet économique de notre paroisse et de notre diocèse. Les dons usuels (quêtes, offrandes de messe, denier du culte etc) ne peuvent plus être effectuées de manière usuelle. Suite à des communications diocésaines, je vous fait part des provisions faites pour des dons et offrandes possibles en ligne :

1. Demander/offrir une messe par internet, afin que nous puissions bénéficier d'intentions à appliquer aux messes célébrées et d'offrandes associées pour régler les traitements mensuels des prêtres. L'enjeu est donc à la fois spirituel et économique.

Demandez une messe : <https://donnons-seez.catholique.fr/offrandes-de-messe>

Parallèlement au don, merci de bien vouloir me contacter afin que je puisse connaître la date souhaitée et l'intention de la messe en question.

2. Donner à la quête en ligne. Nombreux sont en effet ceux qui suivent notamment la messe dominicale sur internet. Dès lors, il est intéressant de leur proposer cette quête qui peut être offerte à distance. Pour cela nous utilisons la solution proposée par la Conférence des Évêques (attention : pas de reçus fiscaux via cette solution qui est bien juridiquement associée à une quête même si elle est dématérialisée). L'enjeu est, là, à la fois liturgique et économique. Et attention : le site devrait être actif d'ici à la fin de semaine mais pas avant. Donnez à la quête en ligne : <https://quete.catholique.fr>

3. Soutenir sa paroisse par un don en ligne donnant droit à reçu fiscal. En ce temps d'assèchement des ressources entrantes (offrandes, tronc, cierges, dons...), il est souhaitable de faire connaître cette possibilité.

Je soutiens ma paroisse - https://donnons-seez.catholique.fr/chantiersevenements/je-donne-pour-les-chantiers-et-les-evenements/?soutien=chantier&wp_id=239

Cependant, notons que tout le monde ne peut effectuer des dons en ligne, loin s'en faut. Aussi, je me permets d'ajouter ce qui suit :

1. Il est toujours possible de déposer les dons dans la boîte aux lettres de la maison paroissiale, de préférence par chèque, en indiquant bien l'objet du don. L'adresse de la maison paroissiale est la suivante : 5, Avenue de la Résidence du Lac, 61170 Coulonges-sur-Sarthe (en face l'école Maurice Gérard).

2. Une boîte a été déposée dans l'église du Mêle afin d'y recevoir nos nombreuses intentions de prière. J'y ai aussi découvert quelques sous, que les uns ou les autres y auront spontanément déposés. Il s'agit donc d'un autre moyen qui peut être utilisé.

3. Je reçois des intentions de messe dont l'offrande ne pourra être effectuée qu'ultérieurement, pour les raisons que nous devinons. Bien entendu, notre confiance mutuelle permet cette possibilité qui n'est pas non plus à négliger.

Bien fraternellement,

Et prenez soin de vous,

P. Pascal